

RÈGLEMENT DE GARANTIE

NOUS ASSUMONS LA RESPONSABILITÉ



JUSQU'À 30 ANS DE GARANTIE SUR LES PILIERS IMPLANTAIRES ET LES IMPLANTS

En tant que l'un des plus grands fabricants mondiaux, pour la production de nos composants implanto-prothétiques nous utilisons un alliage en titane médical de haute qualité (Ti-6Al-4V ELI selon ASTM F136 et ISO 5832-3) et répondons aux critères de qualité les plus stricts (ISO 13485 MDSAP ; directive 93/42/CEE sur les dispositifs médicaux ; règlement (UE) 2017/745 sur les dispositifs médicaux). Nous répondons de nos produits et accordons donc volontairement jusqu'à 30 ans de garantie sur tous les piliers implantaires de Zirkonzahn utilisés (bases en titane, Multi Unit Abutments, Multi Unit Abutments Angled, Raw-Abutments®, ainsi que les vis correspondantes) au-delà de l'obligation de garantie prescrite par la loi. Dans le cadre de la disposition de garantie applicable, nous incluons également explicitement dans la garantie les implants d'autres fabricants utilisés avec les piliers implantaires de Zirkonzahn.

Pour plus d'informations sur les produits et pour des conseils sur leur application, visiter www.zirkonzahn.com ou consulter la brochure dédiée à la prothétique implantaire.

CONDITIONS DE GARANTIE

Zirkonzahn accorde, dans le cadre d'une utilisation conforme, une garantie sur la résistance des matériaux et la stabilité des piliers implantaires fabriqués et vendus par Zirkonzahn à partir du 1er janvier 2013 (bases en titane, Multi Unit Abutments (MUA), Multi Unit Abutments Angled, Raw-Abutments® et les vis nécessaires à la fixation à l'implant).

SERVICE DE GARANTIE

La garantie couvre le remboursement/le remplacement gratuit des produits Zirkonzahn susmentionnés dans les cas suivants :

- défauts du matériau ;
- défauts de fabrication ;
- non-conformité aux propriétés du matériau indiquées dans nos fiches techniques.

La garantie couvre en plus le remboursement des coûts matériels prouvés occasionnés par l'achat d'un implant de rechange auprès d'un autre fabricant après la période de guérison, si l'implant était utilisé en combinaison avec un pilier implantaire de Zirkonzahn et que la garantie accordée par le fabricant de l'implant n'est pas valable à cause de l'utilisation combinée de l'implant avec les produits Zirkonzahn.

DURÉE DE LA GARANTIE

En cas d'utilisation de produits Zirkonzahn sur des implants d'autres fabricants, nous accordons une garantie de la même durée de celle accordée par le producteur de l'implant. La durée maximale de la garantie est limitée à 30 ans.

ENREGISTREMENT DE LA RÉCLAMATION DE GARANTIE

Pour l'enregistrement de la réclamation de garantie, il faut envoyer une communication écrite à Zirkonzahn où le dommage est clairement identifié et compréhensible. La communication doit être envoyée dans les trois mois à compter de la survenance du dommage. Les produits défectueux doivent être envoyés à Zirkonzahn avec l'implant à l'état stérile après la notification du dommage, en indiquant le numéro de lot.

La communication écrite peut être adressée soit au siège principal de Zirkonzahn à Gais, soit à l'une de ses filiales (ou à une société officiellement affiliée).

DOMAINE D'APPLICATION

La garantie s'applique exclusivement aux pays où sont vendus les piliers implantaires de Zirkonzahn. La demande de garantie est prise en considération si les piliers implantaires de Zirkonzahn ont été utilisés conformément aux instructions fournies par Zirkonzahn (mode d'emploi) au moment des soins. En outre, il est indispensable que pendant le traitement les procédures dentaires reconnues et prouvées ainsi que les normes d'hygiène spécifiques à chaque pays aient été respectées.

LIMITES LEGALES

La garantie s'applique en plus des droits de garantie en vertu du contrat de livraison et remplace la loi nationale en vigueur.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

La garantie ne comprend pas :

- les dommages directs ou indirects, accessoires et consécutifs liés à l'utilisation de piliers implantaires de Zirkonzahn ;
- les demandes de remboursement des frais de suivi, tels que des frais de laboratoire ou des coûts de soins cliniques et/ou dentaires avec une conséquente perte de profit.

PERTE DE GARANTIE

Zirkonzahn n'accorde aucune garantie sur les produits dans les situations et conditions suivantes :

- en cas de faute professionnelle ;
- en cas de restaurations immédiates ;
- en cas de détérioration des produits ou des implants par des influences extérieures tels que des accidents ou des événements similaires ;
- en cas de défauts des implants d'autres fabricants tels que des défauts matériels ou de fabrication ;
- en cas de rejet des produits ou des implants en cas de contre-indications telles que des allergies à des composants comme le titane (Ti), le vanadium (V), l'aluminium (Al), l'azote (N), l'hydrogène (H), le fer (Fe), le carbone (C) et à leurs composés ;
- en cas de rejet des produits ou des implants pour cause d'alcoolisme, de diabète ou de toxicomanie ;
- en cas de modification des produits ou des implants apportées par des tiers ;
- en cas de non traitement des Raw-Abuiments® avec le logiciel de modélisation de Zirkonzahn ou ceux pour lesquels on a eu recours à d'autres bibliothèques d'implants lors de leur préparation.

Toutes les informations sont susceptibles de modifications. Sauf erreur ou omission.